C’est une toute petite femme avec un très grand sourire. Nous prenons le même bus depuis des années, tous les soirs, moi pour rentrer à la maison à la fin de la journée, elle pour aller bosser. Elle garde une personne âgée toutes les nuits. Elle est payée en CESU, chèque emploi service universel.

Elle est contente d’avoir trouvé ce job, elle qui a quitté l’école trop tôt, s’est usée le dos et les mains dans les vignes. Et comme il fait froid l’hiver chez elle dans son petit appartement mal isolé, elle a chaud au moins la nuit chez cette mamie, trop chaud même des fois. Ca n’est pas avec un smic horaire que ma copine de bus peut se payer le gaz du chauffage.

Elle travaille tous les soirs, week-end compris. Les vacances, ce sont quelques jours de ci de là, au petit bonheur la chance, quand les enfants de la personne âgée viennent passer deux, trois soirs chez leur mère. C’est très rare : ils habitent tous très loin ou ils travaillent. Alors, la petite femme travaille jusqu’à trente, quarante nuits d’affilée, ce qui ne doit pas être très légal, mais allez savoir ! Le CESU, c’est fait pour les employeurs, pas pour les travailleurs. Quand elle ne bosse pas, elle n’est pas payée, parce que dans sa grande mansuétude, le législateur a inclus les 10% de congés payés dans sa minuscule paye. Il y a des mois où elle n’aime pas qu’ils viennent, les enfants. D’autres mois, surtout l’été, où elle trouve qu’ils ne viennent pas assez.

Comme je lui dis qu’il n’est pas normal qu’elle n’ait pas au moins une nuit de repos hebdomadaire, elle me dit que de toute façon, elle ne peut pas laisser cette petite vieille toute seule la nuit. Ca se défend…Mais de fil en aiguille, au gré de nos attentes du bus dans la nuit et le froid, j’apprends qu’elle fait jusqu’à 45 heures de boulot par semaine! Et bien sûr, ces heures lui sont payées au tarif normal. Elle m’a demandé de me renseigner, et là, j’ai appris quelques petits trucs sur cette saloperie de CESU ; Tout d’abord, au de là de la 40ème heure hebdomadaire ou la 174ème heure mensuelle, elle devrait être payée avec une majoration de 25%. Elle m’a dit qu’elle allait en parler au fils, celui qui la paye (je dois lui imprimer le texte que j’ai trouvé sur internet). Mais on peut imaginer très bien d’autres petites femmes avec le même grand sourire qui avec des CESU chez plusieurs employeurs, dépassent allègrement les 40 heures et ne soient payé qu’au tarif normal, puisque faisant moins de 40 heures pour chacun d’eux des patrons. Et tout ça légalement !

Le fait qu’elle n’ait pas de vrais congés payés, avec du vrai repos est tout à fait possible dans le cadre du CESU : ses congés lui sont payés avec son salaire horaire (10% de plus, même pas un euro par heure). Et puis cette belle phrase à propos des

jours fériés : « Pour que les choses soient claires entre votre employeur et vous, nous vous conseillons d'établir un contrat de travail, afin de préciser notamment les jours fériés qui seront travaillés#». Bien sûr, elle n'en a pas de contrat et ne savait pas qu'on pouvait en faire un…

Sur le site officiel du CESU, l'employeur peut se tromper en déclarant les heures travaillées, c'est prévu ! Mais ça n'est pas grave : il suffit que l'employé lui fasse gentiment remarquer. Ca lui est arrivé une fois, et le fils-employeur lui a dit qu'il régulariserait ça plus tard. Ca n'est pas un mauvais bougre. Elle ne sait plus s'il l'a fait : c'est très compliqué de compter les heures de garde de nuit, parce qu'il y a un forfait et tout et tout. Elle n'y comprend pas grand-chose cette petite femme… Mais si c'était un mauvais bougre, que pourrait-elle dire d'ailleurs, sans risquer de perdre cet emploi?

N'empêche qu'être employeur d'un salarié payé en CESU, ça vaut vachement le coup : « En outre, vous bénéficiez d'un avantage fiscal qui peut prendre la forme d'une réduction ou d'un crédit d'impôt pouvant atteindre la moitié des sommes versées (salaires + cotisations sociales) dans la limite d'un plafond de 12 000 € (soit un avantage fiscal de 6 000 € par an).

Ce plafond peut être porté à 15 000 € (soit un avantage fiscal de 7 500 € par an), à raison de 1 500 € supplémentaires pour chaque enfant ou ascendant de plus de 65 ans à charge, ou par personne du foyer fiscal de plus de 65 ans. Le plafond est de 20 000 € (soit un avantage fiscal de 10 000 € par an) pour les personnes invalides (titulaires de la carte d'invalidité à 80 %) et les contribuables ayant à leur charge une personne titulaire de cette même carte d'invalidité ou un enfant donnant droit au complément d'allocation d'éducation spéciale ».

A 7.54 euros de l'heure, indemnité de congés payés (10%) incluse, avec tous ces avantages fiscaux, ça n'est vraiment pas ruinant de se payer une esclave pour garder mémé : l'état vous en paye la moitié en crédit ou en réduction d'impôts ! Et ma collègue de bus, elle, trime tous les jours, trop contente d'avoir un boulot peinard, même s'il lui bouffe toute son existence. Les vignes, la chaîne d'embouteillage, ça n'est plus de son âge, elle a trop donné de ses matins dans le froid et l'humidité ou dans les odeurs de vinasse et le fracas des bouteilles.

J'ai des copains qui s'arrondissent les fins de RSA avec des petits boulots payés par ces chèques. Ils trouvent ça mieux que le travail au noir, parce que Paul l'Emploi leur fout la paix. Mais ma petite collègue de bus, elle, c'est chaque jour de sa vie

qu’elle quitte son chez-elle (promis, j’irai boire un café chez vous un de ces jours), qu’elle va dormir chez les autres, qu’elle ne peut passer une soirée avec des amis ou la famille. Heureusement, ses enfants sont grands, même si j’ai un doute la dessus, vue sa petite taille à elle.

Pour noël, les enfants de la mamie lui offriront des étrennes, comme chaque année. L’obole du patron à son esclave. Mais ça lui laissera au moins un réveillon en famille à ma collègue de bus. Tiens, il faut qu’elle trouve aussi un petit cadeau pour sa mamie comme elle l’appelle …

Et quand elle mourra, la petite mamie ? Eh bien ça sera fini. Elle aura droit au chômage et aux nuits fraîches, l’hiver, dans son petit appartement mal isolé. Ca ne lui tarde pas.

Mais quand elle me dit ça, ça n’est pas à elle qu’elle pense, à Paul l’Emploi et aux galères à venir. Non : c’est à cette vieille femme avec qui elle partage les dernières nuits d’une vie.

Article écrit par un militant de Bordeaux et paru dans le Combat Syndicaliste n°231 – janvier/février 2011.